

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 15 mars 2011.

2. Présences

Présent(e)s : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludvine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

Excusé(e)s : Corine Duplicy, Stéphane Caprasse.

Invité(es) présent(es) : Cédric Wengler.

3. Approbation du PV de la réunion précédente

Le PV est approuvé moyennant 2 modifications :

- José Syne était présent à la réunion du mois de février ;
- Correction d'une faute d'orthographe, p.2 : *De quelle responsabilité relèvent les taques d'égout (sur routes communales et routes de la DGO1) ?*

4. Avis de la CCATM relatif à la construction d'un volume d'accueil au pied du Mont Saint-Martin.

Un permis d'urbanisme relatif à la construction d'un volume d'accueil a été délivré par le Fonctionnaire délégué le 27 janvier 2009 et prorogé pour une durée d'un an en temps voulu. Pour être mis en œuvre dans les règles de l'art, le permis impose que les travaux aient débutés significativement pour le 27 janvier 2012. Le Président demande à la CCATM un avis sur la mise en œuvre de ce projet.

Michel Nève et Claude Tourteau, membres de l'asbl, se retirent.

La CCATM approuve le projet et marque son accord urbanistique unanime sur le projet sans se prononcer sur l'opportunité politique de celui-ci.

Les devis joints au dossier sont également examinés. Le montant des travaux, estimé élevés par la CCATM, fait dire aux membres/suppléants que des accommodements raisonnables devraient être trouvés afin de limiter les frais liés à la mise en œuvre du projet.

Michel Nève et Claude Tourteau rejoignent la séance.

5. Réflexion : comment maintenir/préserver une bonne cohabitation entre villageois/usagers des gîtes et scouts ?

La base de travail est le document établi par Eric Jurdant, Directeur du service hébergement du CGT. Ce document, envoyé avec la convocation de la réunion du 15 mars, développe deux volets à la bonne cohabitation : d'une part la sensibilisation et d'autre part la réglementation.

José Syne fait part de deux logiques qui s'opposent dans le chef des locataires : soit une logique avec structure verticale (location par une famille avec un « chef de groupe ») soit une logique avec structure horizontale (location par un groupe homogène sans chef de file). Les soucis naissent des locations sans *leader*.

La discussion porte sur les points suivants :

- *Quid* de l'instauration d'une caution pour dégâts moral (tapage nocturne, ...) ? Qui bénéficierait de la caution ? Comment l'estimer ?
- La création d'un poste de médiateur est lue comme une proposition naïve. Un « Monsieur/Madame camp » a cependant été instauré il y a quelques années.

Propositions de la CCATM :

- La commune devrait sensibiliser les propriétaires de gîtes en leur demandant d'afficher le règlement de police dans le gîte ;
- Localiser les grands gîtes (+ de 15 personnes) à l'extérieur du village ;
- Intégrer un règlement d'ordre intérieur dans chaque gîte ;
- Limiter les nuisances sonores en localisant de manière réfléchie les espaces ludiques extérieurs (terrasse, aire de barbecue, jeux, ...) ;
- Réaliser une enquête de voisinage dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme pour un gîte de grande capacité ;
- Imposer la désignation d'un responsable par groupe de touristes (par exemple, la personne qui signe le contrat de location).

6. Avis de la CCATM relatif à l'abrogation des PCA de Rogery, Bovigny, Courtil et Honvelez.

Présentation synthétique du document joint en annexe et intitulé *Evolution des PCA et révision. Justification de leur caractère obsolète.*

La CCATM remet un avis favorable sur l'abrogation desdits PCA sur base des motivations suivantes : d'une part, l'abrogation conforte le principe de simplification administrative et d'autre part, c'est le principe d'équité qui est mis en avant via cette abrogation (l'abrogation des PCA entraîne la suppression des problèmes de compatibilité entre le plan de secteur et les PCA → équité).

7. *Quid* de l'avancement du dossier « certificat de patrimoine » du calvaire de la voie de Salm et du dossier « pavillon de chasse ».

En ce qui concerne le calvaire de la voie de Salm, la CCATM mandate sa secrétaire afin de relancer le dossier (architecte désigné : Joël André).

En ce qui concerne le pavillon de chasse, le cahier spécial des charges devrait passer au Conseil communal d'avril 2011 afin d'être approuvé en vue de lancer un marché public.

8. Divers


Le Président informe la CCATM de la tenue d'une enquête publique durant l'été 2011 dont le thème portera sur les périmètres *Natura 2000*. Il existe 12 types d'unités gestion en fonction des caractéristiques du territoire. Chaque terrain est repris dans une catégorie. A chaque catégorie correspond des obligations/recommandations. La CCATM aura l'occasion de se prononcer sur l'opportunité de ces sites.

Invitation de Regiowood à une réunion fixée le 23 mars 2011 à 20h00 à la salle Le Cosmos à Sterpigny. Thème : mobiliser les ressources forestières.

9. Annexes

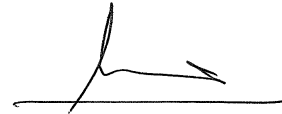
- (1) Dossier sécurité-village ;
- (2) Evolution des PCA et révision. Justification de leur caractère obsolète.

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève